CCBL

territoire SOlidaire

Communauté de Communes
BASTIDES DE LOMAGNE

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Secteur Barousse/Cologne

Exercice 2020

ZA route d'Auch - 32120 Mauvezin
Tél : 05 62 06 84 67 - Email : contact@ccbl32.fr
Page Facebook : Communauté de Communes Bastides de Lomagne

Table des matières

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 3
1.1. Présentation du territoire desservi 3
1.2. Mode de gestion du service 3
1.3. Estimation de la population desservie (D201.0) 4
1.4. Nombre d'abonnés 4
1.5. Volumes facturés 5
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0) 5
1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert 5
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées 6
1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0) 7
1.1.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 8
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service 9
2.1. Modalités de tarification 9
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0) 10
3. Indicateurs de performance 11
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) 11
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B) 11
3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3) 13
3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 13
3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3) 14
3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 14
4. Tableau récapitulatif des indicateurs 16

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☑ intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Bastides de Lomagne
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte	☑	☐
Transport	☑	☐
Dépollution	☑	☐
Contrôle de raccordement	☒	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Cologne, Saint-Cricq, Thoux, Touget
- Existence d'une CCSPL ☐ Oui ☑ Non
- Existence d'un zonage ☒ Oui,
- Existence d'un règlement de service ☒ Oui,
-

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Délégation par SPL**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SPL Eaux Barousse Comminges Save
- Date de début de contrat : 01/06/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2030
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2030

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 2 072 habitants au 31/12/2020 (2 066 au 31/12/2019).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 608 abonnés au 31/12/2020 (603 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2019	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2020	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Cologne	363	368	0	368	
Thoux	127	127	0	127	
Touget	113	113	0	113	
Total	**603**	**608**	**0**	**608**	**+0.83%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 608.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 0,05 abonnés/km) au 31/12/2020. (0,05 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,41 habitants/abonné au 31/12/2020. (3,43 habitants/abonné au 31/12/2019).

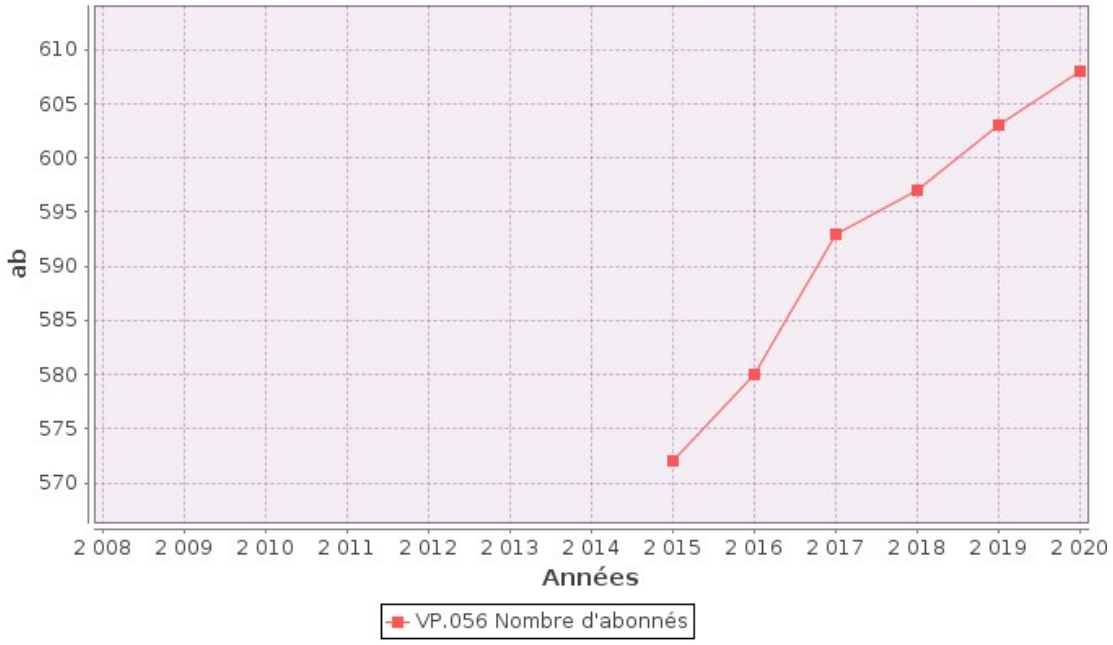

1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)	59492	57431	-3.5%
Abonnés non domestiques	0	0	0
Total des volumes facturés aux abonnés	**59492**	**57431**	**-3.5%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

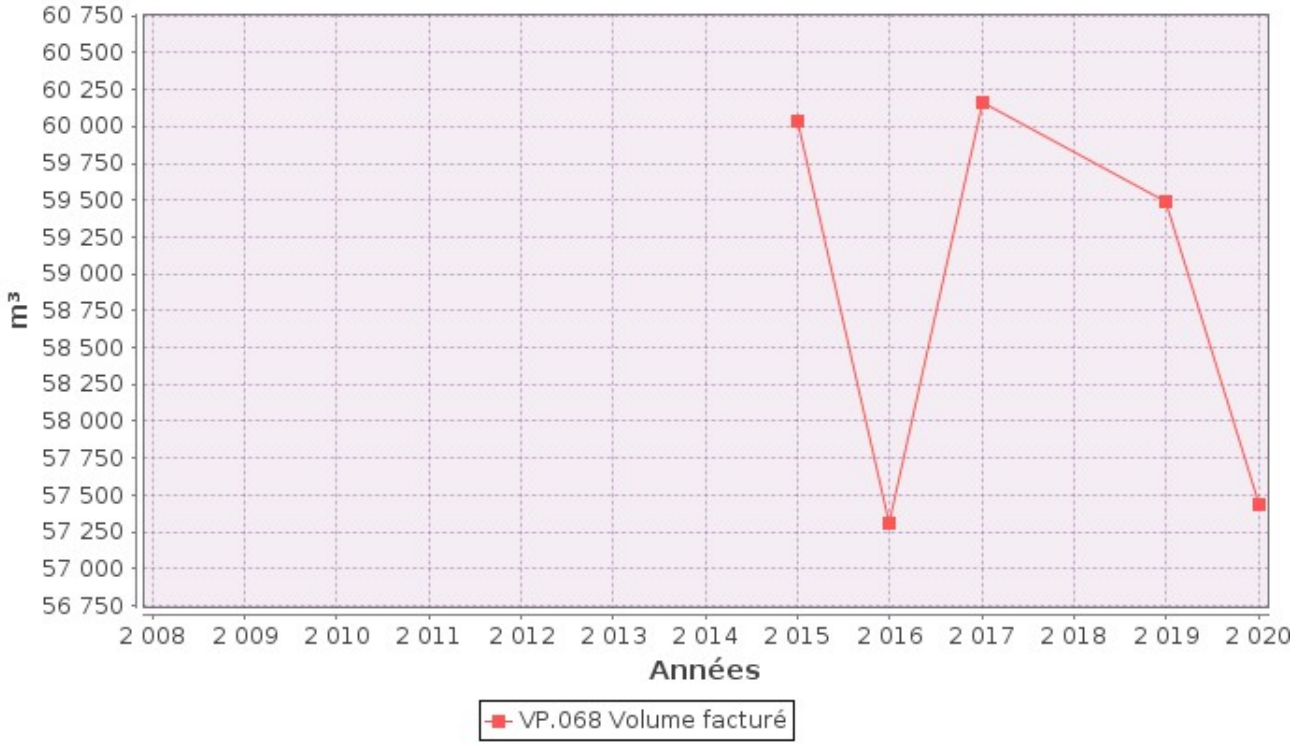

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2020 (0 au 31/12/2019).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 0 km de réseau unitaire hors branchements,
- 12,620 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 3 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration de COLOGNE - 2
Code Sandre de la station : 0532106V002

Caractéristiques générales				
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtre planté			
Date de mise en service	22/06/2009			
Commune d'implantation	Cologne			
Lieu-dit				
Capacité nominale STEU en EH (1)	1400 EH			
Nombre d'abonnés raccordés	345			
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	118.4 m3/j			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	☐ Autorisation en date du ...			
	☒ Déclaration en date du ...	26/09/2007		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface		
	Nom du milieu récepteur	Fossé puis ruisseau d'Estartes		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO_5	25	☐ et	☒ ou	94
DCO	125	☐ et	☒ ou	84
MES	35	☐ et	☒ ou	94
NTK	15	☐ et	☐ ou	

STEU N°2 : Station d'épuration Thoux-Saint Cricq
Code Sandre de la station : 0532444V002

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien
Date de mise en service	01/01/1998
Commune d'implantation	Thoux
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	800 EH
Nombre d'abonnés raccordés	125
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	91.3 m3/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eaux douce de surface Ruisseau d'Arcadeche	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5	35	☐ et ☒ ou	60
DCO		☐ et ☒ ou	60
MES		☐ et ☒ ou	50

STEU N°3 : Station de TOUGET
Code Sandre de la station : 0532448V001

Caractéristiques générales	
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagune naturel
Date de mise en service	31/12/1985
Commune d'implantation	Touget
Lieu-dit	
Capacité nominale STEU en EH (1)	270 EH
Nombre d'abonnés raccordés	110
Débit de référence journalier admissible en m^3/j	35.1 m3/j

Prescriptions de rejet			
Soumise à	☐ Autorisation en date du ☐ Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface Ruisseau du Prieuré et de la Marcaou	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO_5		☐ et ☐ ou	
DCO		☐ et ☐ ou	60%
MES		☐ et ☐ ou	

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.1.1. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Boues **évacuées** entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS
Station d'épuration de COLOGNE - 2 (Code Sandre : 0532106V002)	0	0
Station d'épuration Thoux-Saint Cricq (Code Sandre : 0532444V002)	1,01	1.43
Station de TOUGET (Code Sandre : 0532448V001)	0	0
Total des boues évacuées	1,01	1.43

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC)[1]	2350	2350

[1] Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2020	Au 01/01/2021
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	24,58 €	24,58 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m^3	0,59 €/m^3	0,59 €/m^3
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement [1]	25,55 €	25,55 €
Part proportionnelle (€ HT/m^3)			
	Prix au m^3	0,505 €/m	0,608 €/m^3
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA [2]	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,25 €/m^3	0,25 €/m^3

[1] Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m^3.
[2] L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2020 et au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	24.58	24.58	0%
Part proportionnelle	70.80	70.8	0%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	95.38	95.38	0%
Part du délégataire *(en cas de délégation de service public)*			
Part fixe annuelle	25.55	25.55	0%
Part proportionnelle	60.6	72.96	+20.4%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	86.15	98.51	+14.3%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	30.00	30.00	0%
TVA	21.15	22.39	+5.8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	51.15	52.39	+2.4%
Total	232.68	246.28	+5.8%
Prix TTC au m³	1,94	2.05	+5.7%

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

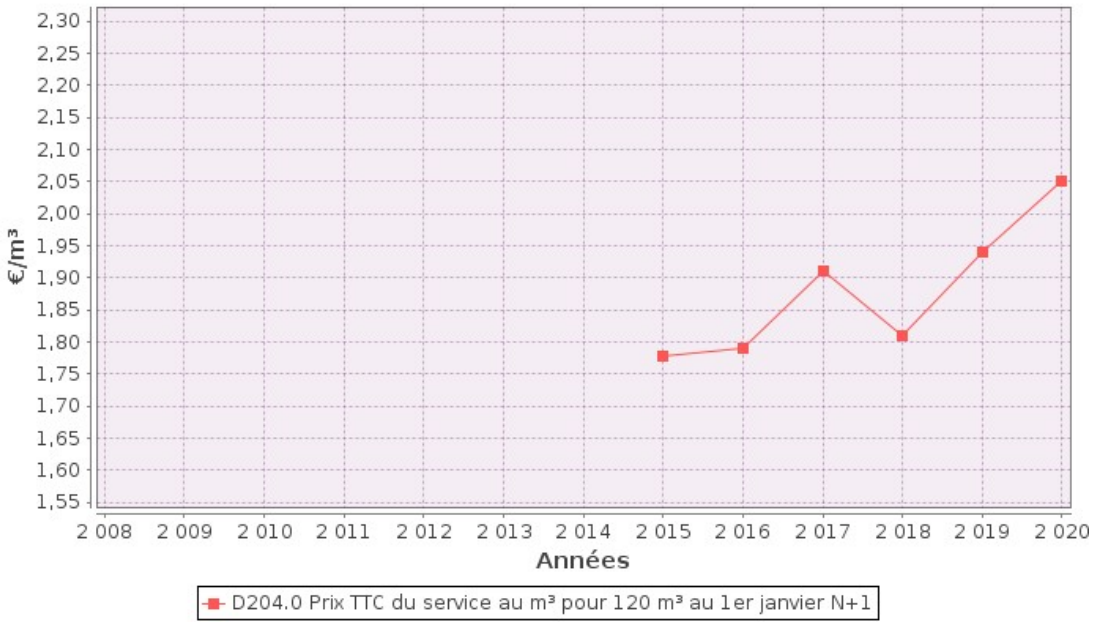

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 608 abonnés potentiels (100% pour 2019).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions (1)	____	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		____	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		13%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	____%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions (3)	____%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (4)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	____	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	____	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	15

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.
Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 15 pour l'exercice 2020 (15 pour 2019).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(obligatoire pour réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de COLOGNE - 2	37	100	100
Station d'épuration Thoux-Saint Cricq	14	100	100
Station de TOUGET	10	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2019).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(obligatoire uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de COLOGNE - 2	37	100	100
Station d'épuration Thoux-Saint Cricq	14	100	100
Station de TOUGET	10	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2019).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(obligatoire uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.
Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2020	Conformité exercice 2019 0 ou 100	Conformité exercice 2020 0 ou 100
Station d'épuration de COLOGNE - 2	37	100	100
Station d'épuration Thoux-Saint Cricq	14	100	100
Station de TOUGET	10	100	100

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2019).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de COLOGNE - 2 :

Filières mises en oeuvre		tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

(1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration Thoux-Saint Cricq :

Filières mises en oeuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	1.43
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		1.43

Station de TOUGET :

Filières mises en oeuvre		tMS
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2019).

4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2019	Valeur 2020
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2066	2072
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	1,01	1,43
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3 [€/m^3]	1,93	2.05
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	15	15
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%